

ARRÊTÉ DU MAIRE

n°2026-160

portant autorisation d'occupation du domaine public de
la Place Michalon par le « Café du Pic » et la « Frip du
Pic » à l'occasion de l'évènement « Festi'pic »



Le Maire de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-1 et suivants ainsi que l'article L 2213-1 et suivants.

Vu le Code de la route.

Vu la demande du « café du pic » et de la « frip du pic » en date du 24 septembre 2026.

Considérant que l'installation de stands, d'un food truck et d'une animation musicale lors de l'évènement « festi'pic » organisé le samedi 3 octobre 2026 nécessite la réglementation de l'occupation du domaine public en lieu et place du square du 19 mars 1962 (Place Michalon) 42610 Saint-Romain-le-Puy.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le « Café du Pic » et « La Frip du Pic » sont exceptionnellement autorisés à occuper gratuitement le domaine public le samedi 3 octobre 2026, de 9 h à 19 h, pour l'installation de leurs stands sur le square du 19 mars 1962 (place Michalon), au droit des numéros 9, 11 et 15 place Michalon. Le square est délimité par la rue Léon Portier et la rue du 19 mars 1962.

ARTICLE 2 :

Les stands devront être installés de manière à ne pas entraver l'accès aux commerces et aux immeubles.

Cette installation ne devra en aucun cas gêner ou perturber la circulation sur la rue Léon Portier et la rue du 19 mars 1962.

ARTICLE 3 :

À l'issue de l'évènement, le « Café du Pic » et « La Frip du Pic » devront retirer l'ensemble des installations et déchets, nettoyer les lieux et les remettre dans leur état initial. Ils seront également tenus de réparer, à leurs frais, tout dommage qui pourrait résulter de leur occupation du domaine public.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera :

- affiché en Mairie
- publié au Recueil des Actes Administratifs

Et ampliation adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montbrison
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de la Commune
- *Le Café du Pic et La Fripe du Pic*

Fait à Saint-Romain-Le-Puy, le 30 septembre 2026

**Le Maire ,
André Gachet**

